

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

16/06/2021

N° E21000068 /45

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 05/06/2021, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes de Bléré-Val de Cher demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la déclaration de projet n° 1 présentée par la communauté de communes de Bléré-Val de Cher (Indre-et-Loire) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de CIVRAY DE TOURAINE en vue du projet de réalisation de quatre terrains familiaux destinés aux gens du voyage ;

Vu la décision en date du 15 octobre 2020 par laquelle le président du tribunal a délégué à Mme Anne LEFEBVRE-SOPPELSA, le pouvoir de désigner les commissaires enquêteurs pour les enquêtes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Louis BERNARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes de Bléré-Val de Cher et à Monsieur Jean-Louis BERNARD.

La Présidente déléguée,

Anne LEFEBVRE-SOPPELSA

